



## **Les Disciplines d'Érudition**

Composition Instrumentale et Vocale  
Composition Électroacoustique

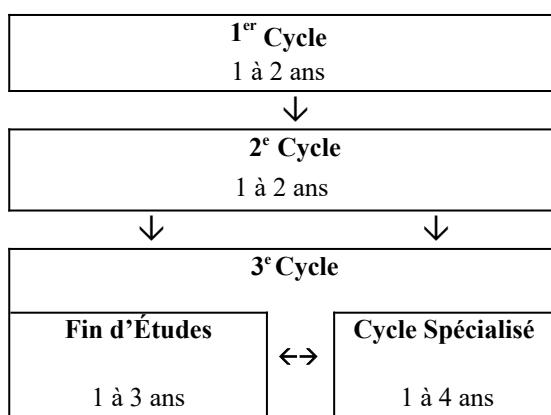
RÈGLEMENT PORTANT ORGANISATION DES ÉTUDES

Conservatoire de Toulouse

**DÉPARTEMENT DES DISCIPLINES  
D'ÉRUDITION**  
Composition Instrumentale  
et Vocale  
Composition Électroacoustique

**Composition Instrumentale et Vocale**

**A) Cursus :**



**B) MODALITÉS D'ADMISSION :**

Les épreuves d'admission comprennent :

- Épreuves de formation musicale pour les candidats non titulaires du Certificat de Fin d'Études de formation musicale.  
En cas de niveau inférieur au 3ème cycle fin d'études, l'admission en classe de composition musicale instrumentale et vocale sera soumise à une commission pédagogique.
- Commentaires d'écoute (époque, style, timbres, formes...) à partir de l'audition d'œuvres ou de fragments d'œuvres.
- Harmonisation d'un choral et composition de variations.  
*(Les candidats peuvent être exemptés de cette épreuve s'ils sont titulaires du Certificat de Fin d'Études d'Écriture)*
- Épreuves au choix du candidat :Interprétation instrumentale ou vocale (programme libre) et/ou présentation de travaux de composition
- Entretien avec le jury permettant d'apprecier les objectifs du candidat et s'appuyant, le cas échéant, sur les épreuves du concours d'entrée et la présentation de travaux déjà réalisés

**C) CONTRÔLES ET EXAMENS :**

Les évaluations de fin de cycle s'effectuent par un examen qui comporte les épreuves suivantes :

- trois mises en loge de huit heures réparties dans l'année,
- un dossier de cinq pièces présentées et jouées au moment de l'examen

• Le 1<sup>er</sup> Cycle constitue une période de stage qui permet d'évaluer l'aptitude des élèves.

• À l'issue du 1<sup>er</sup> Cycle, le jury de l'examen de fin d'année désigne les élèves admis en 2<sup>e</sup> Cycle.

• A l'issue du 2<sup>e</sup> Cycle, un Brevet de composition musicale instrumentale et vocale est décerné.

• L'admission en 3<sup>e</sup> cycle est prononcée par le Directeur pour les élèves qui ont obtenu le Brevet :

➤ pour une admission en cycle fin d'études :  
Mention Très Bien ou Bien

➤ pour une admission en cycle spécialisé :  
Mention Très Bien  
Dans le cas d'une mention Bien, une commission pédagogique peut décider de l'admission d'un élève après étude du contrôle continu

• Réorientation

Les élèves ayant obtenu le CEM de composition musicale instrumentale et vocale peuvent l'année suivante concourir en Cycle Spécialisé. Cette réorientation est prononcée par le Directeur après consultation d'une commission pédagogique.

**D) DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES**

\* Écriture :

jusqu'au niveau requis pour l'obtention du CEM ou du DEM de composition (*cf. E/A et E/B*)

\* Analyse :

jusqu'au niveau requis pour l'obtention du CEM ou du DEM de composition (*cf. E/A et E/B*)

\* Orchestration: cursus complet.

\* Composition Musicale Électroacoustique

\* Contrepoint Renaissance

\* Culture XX-XXI

**E) RÉCOMPENSES :**

➤ **1<sup>er</sup> Cycle :**

Admission en 2<sup>e</sup> Cycle sur décision du jury

➤ **2<sup>e</sup> Cycle :**

Brevet de composition instrumentale et vocale  
Mention Très Bien : admission en 3<sup>e</sup> Cycle Spécialisé ou en 3<sup>e</sup> Cycle Fin d'Études

Mention Bien : admission en 3<sup>e</sup> Cycle Fin d'Études ou en 3<sup>e</sup> Cycle Spécialisé après avis d'une commission pédagogique

Mention Assez Bien : ne donne pas accès au 3<sup>e</sup> Cycle

➤ 3<sup>e</sup> Cycle :

A/ Fin d'Études :

Certificat de Composition instrumentale et vocale

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du certificat.

*le Certificat d'Études Musicales (CEM)*

*est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités d'enseignement suivantes :*

- 1) *Certificat de Composition instrumentale et vocale*
- 2) *Certificat d'Analyse : mention TB/B en fin de 2ème cycle*
- 3) *Certificat d'Écriture : mention TB/B en fin de pré-spécialisé*
- 4) *Certificat d'orchestration*
- 5) *Certificat Contrepoint Renaissance : mention TB, B*
- 6) *Composition d'une courte pièce électroacoustique sous la direction du professeur de composition électroacoustique, présentée devant le jury d'examen de composition instrumentale et vocale*

B/ Cycle Spécialisé :

Diplôme de Composition instrumentale et vocale.

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du diplôme.

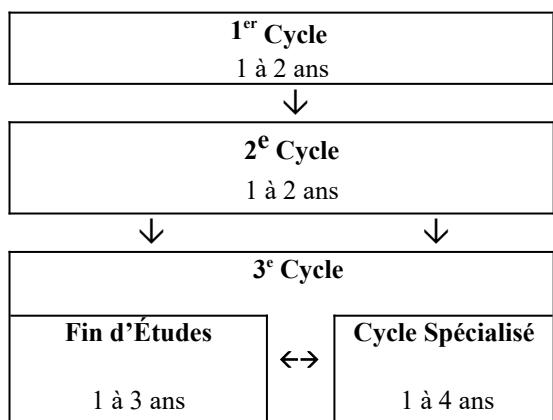
*le Diplôme d'Études Musicales (DEM)*

*est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités d'enseignement suivantes :*

- 1) *Diplôme de Composition instrumentale et vocale*
- 2) *Diplôme d'Écriture*
- 3) *Diplôme d'Analyse*
- 4) *Certificat d'orchestration*
- 5) *Certificat Contrepoint Renaissance : mention TB, B*
- 6) *Certificat de culture XX-XXIème*
- 7) *Composition d'une courte pièce électroacoustique sous la direction du professeur de composition électroacoustique, présentée devant le jury d'examen de composition instrumentale et vocale*

# Composition Électroacoustique

## A) CURSUS :



## B) MODALITÉS D'ADMISSION :

Les épreuves d'admission comprennent :

- Commentaire d'écoute et reconnaissance de timbres à partir de l'audition d'œuvres et de fragments sonores.
- Épreuves au choix du candidat :  
Interprétation instrumentale ou vocale (programme libre) et/ou  
Présentation de travaux de composition
- Entretien avec le jury permettant d'apprécier les objectifs du candidat et s'appuyant, le cas échéant, sur les épreuves du concours d'entrée et les travaux déjà réalisés
- Après admission :
  - Épreuves de formation musicale électroacoustique (non éliminatoires)
  - Les élèves de Composition Instrumentale et Vocale ayant suivi sur une année l'UE de composition électroacoustique peuvent prétendre intégrer directement en cycle 2 la classe de Composition Électroacoustique, et ce sans avoir à passer les épreuves du concours d'entrée. Pour l'acceptation de cette demande, les 3 conditions suivantes doivent être réunies :
    - L'élève a suivi, dans le cadre de son UE, l'intégralité des cours de Cycle 1 de composition électroacoustique sur toute la durée de l'année scolaire
    - A l'issue de cette année, le jury de fin d'année a validé ses travaux de composition électroacoustique (2 œuvres au minimum)
    - Le professeur de composition électroacoustique valide cette demande

## C) CONTRÔLES ET EXAMENS :

- Le 1<sup>er</sup> Cycle constitue une période de stage qui permet d'évaluer l'aptitude des élèves.
- A l'issue du 1<sup>er</sup> Cycle et après contrôle de l'attestation de participation aux cours de formation musicale électroacoustique, le jury de l'examen de fin d'année désigne les élèves admis en 2<sup>e</sup> Cycle.
- Durant le premier et le deuxième cycle, l'étudiant est amené à définir son projet, et par là, son parcours dans les différentes disciplines complémentaires. (*cf. D*)
- La fin du deuxième cycle est sanctionnée par un examen délivrant le **Brevet de composition électroacoustique**.

## • Admission en troisième Cycle :

Le brevet de composition électroacoustique de deuxième cycle est obtenu avec l'ensemble des UE de cycle 2. L'admission en troisième cycle est prononcée par le Directeur, pour les élèves qui ont obtenu le Brevet:

- pour une admission en Cycle Fin d'Études :
  - UE de composition électroacoustique : mention TB ou B
  - UE de Formation musicale électroacoustique :- niveau 1
  - UE de Théorie et Pratique des studios électroacoustiques (délivrée par le professeur de composition électroacoustique)

- pour une admission en Cycle spécialisé:
  - UE de composition électroacoustique : mention TB Dans le cas d'une mention Bien, une commission pédagogique peut décider de l'admission d'un élève après étude du contrôle continu
  - UE de Formation musicale électroacoustique : niveau 1
  - UE de Théorie et Pratique des studios électroacoustiques (délivrée par le professeur de composition électroacoustique)

## • Réorientation :

Les élèves ayant obtenu le certificat de composition musicale électroacoustique peuvent l'année suivante concourir en Cycle Spécialisé. Cette réorientation est prononcée par le Directeur après consultation d'une commission pédagogique.

## D) DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- **Durant le 1<sup>er</sup> cycle , le cours de formation musicale électroacoustique est obligatoire.**  
**Une attestation de participation au cours est indispensable pour le passage en 2<sup>e</sup> cycle**
- **Durant le 2<sup>e</sup> cycle, les cours suivants sont obligatoires :**
  - **formation musicale électroacoustique**
  - **théorie et pratique des studios électroacoustiques**
- **Durant le 3<sup>e</sup> cycle, les disciplines complémentaires sont obligatoires jusqu'au niveau requis pour l'acquisition du CEM ou du DEM de composition électroacoustique. (*voir ci-dessous*).**  
Leur validation peut être échelonnée dans le respect de la durée maximale autorisée pour chaque cycle : 3 ans en 3<sup>ème</sup> cycle fin d'études, 4 ans en cycle spécialisé

E) RÉCOMPENSES :

➤ 1<sup>er</sup> Cycle:

Admission en 2<sup>ème</sup> Cycle sur décision du jury avec attestation de participation aux cours de formation musicale électroacoustique.

➤ 2<sup>e</sup> Cycle :

Brevet de composition électroacoustique :

Mention Très Bien, Bien, Assez Bien.

*Un brevet obtenu avec la mention AB ne permet pas d'accéder au 3<sup>e</sup> Cycle.*

Ce brevet est obtenu avec l'ensemble des UE de cycle 2

➤ 3<sup>e</sup> Cycle :

A/ Fin d'Études :

Certificat de Composition électroacoustique

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du certificat.

*le Certificat d'Études Musicales (CEM)*

*est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités d'enseignement suivantes :*

- 1) Certificat de Composition électroacoustique
- 2) Certificat de « Culture XX-XXIème »
- 3) Rédaction d'un mémoire portant sur une thématique liée à la musique électroacoustique
- 4) Certificat d'une UE « Ouverture artistique »\* OU  
*Composition d'une courte œuvre instrumentale ou vocale sous la direction du professeur de composition instrumentale et vocale, présentée devant le jury d'examen de composition électroacoustique*
- 5) Certificat de formation musicale électroacoustique : mentions TB, B, AB

B/ Cycle Spécialisé :

Diplôme de Composition électroacoustique

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du diplôme.

*le Diplôme d'Études Musicales (DEM)*

*est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités d'enseignement suivantes :*

- 1) Diplôme de Composition électroacoustique
- 2) Certificat de « Culture XX-XXIème »
- 3) Rédaction d'un mémoire portant sur une thématique liée à la musique électroacoustique
- 4) Certificats de deux UE « Ouverture artistique »\*
- 5) Composition d'une courte œuvre instrumentale ou vocale sous la direction du professeur de composition instrumentale et vocale, présentée devant le jury d'examen de composition électroacoustique
- 6) Certificat de formation musicale électroacoustique : mentions TB, B

\* Disciplines « Ouverture artistique » au choix:  
Ethnomusicologie, Edition musicale, Improvisation, Contrepoint Renaissance, Initiation à l'analyse, Initiation à l'écriture, Initiation à l'histoire des arts, Histoire/Culture MAA